

favorisera l'accélération des transferts. De même, quand on freine les échanges financiers ou instaure un climat commercial moins réceptif (par exemple en réglementant la propriété intellectuelle sans offrir la protection conférée par les normes internationales), on décourage l'investissement. Les États-Unis et leurs multinationales étant nos principales sources de transferts technologiques, il est essentiel que les filiales canadiennes disposent d'un accès constant à leur savoir-faire.

Globerman⁴¹ s'est aussi intéressé aux retombées des activités d'entreprises étrangères sur leurs rivales établies dans le même pays, mais appartenant à des intérêts nationaux. Il a constaté que la productivité de la main-d'oeuvre des usines nationales de fabrication, dans un secteur donné, augmentait au rythme où s'accroissait la participation étrangère dans l'ensemble des entreprises du secteur. Selon lui, cette constatation vient à l'appui du concept voulant que l'investissement étranger direct exerce des effets positifs sur l'efficacité. Mansfield⁴² ajoute pour sa part que le taux de croissance de la productivité des entreprises américaines augmente dans la mesure où elles investissent dans la R-D à l'extérieur de leur pays d'origine. On peut en déduire que les sociétés-mères américaines tirent certains avantages des activités de recherche exécutées par leurs filiales étrangères, éventuellement avec l'aide des gouvernements locaux.

Voyons maintenant ce que serait théoriquement la durée optimale des brevets dans une économie commerçante.

II.3 THÉORIE DE LA DURÉE OPTIMALE DES BREVETS DANS UNE ÉCONOMIE COMMERÇANTE

Une machinerie perfectionnée vous permettra de réduire vos frais de production et, en conséquence, de vendre vos produits moins cher à l'étranger.

David Ricardo, *Principles of Political Economy* (traduction libre)

Dans un contexte international, la protection que confère un brevet variera selon qu'il s'agit de produits ou de procédés nouveaux. Dans le premier cas, elle pourra intervenir au point de consommation, sous réserve que l'on puisse prévenir la vente des articles brevetés par des imitateurs non agréés. La capacité de l'entreprise

⁴¹ GLOBERMAN, S., «Foreign Direct Investment and "Spillover" Efficiency Benefits in Canadian Manufacturing Industries», *Canadian Journal of Economics*, n° 12, février 1979, pp. 42-56.

⁴² MANSFIELD, E., 1984, *op. cit.*